

Municipalité de Canton Marston



AVIS PUBLIC TENUE DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS – MESURES DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Avis aux citoyens de la Municipalité de Marston

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Canton Marston, que la Municipalité de Marston appliquera le cadre particulier découlant de l'état d'urgence sanitaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux et que dans ce contexte, la **séance ordinaire de ce 2 novembre 2020 sera tenue à huis clos, et ce, jusqu'à indications contraires**. L'enregistrement de ladite séance sera par conséquent rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité, et ce, de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Donné à Marston, ce 2 décembre 2020

A handwritten signature in blue ink that reads 'Francine Veilleux'.

Francine Veilleux
Directrice générale
Secrétaire trésorière